LE JOURNAL POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

ACTU'

SNU.EP F.S.U.

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

JANVIER 2020 • n° 114

© Serge Bontoux

Pour nos retraites, pour nos salaires
AMPLIFIER LA MOBILISATION

DOSSIER
Congrès Fédéral
Décembre 2019

SALAIRES
AUGMENTATION : UNE EXIGENCE SOCIALE
P.6

ENTRETIEN
BENOÎT TESTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU
P.12

NOUVELLE-AQUITAINE
LES MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE EN TENSION
P.14

GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES : TOUT ÇA POUR ÇA ?

© Alicia Feras, Collectif Gerda

Il aura fallu encore une centaine de féminicides pour que ces crimes atroces sortent enfin des pages des faits divers. Le 25 novembre, le Premier ministre a annoncé une quarantaine de mesures parmi lesquelles la création de la circonstance aggravante de suicide forcé et la suppression de l'obligation alimentaire de la part des descendants. La plupart des autres mesures annoncées demeurent très insuffisantes ou alors existent déjà dans la loi ou dans la Convention d'Istanbul ratifiée par la France en 2014.
La création de 1 000 places d'hébergement supplémentaires est bien dérisoire quand les femmes fuyant leur foyer auraient besoin d'un logement digne, d'un travail avec un salaire à la hauteur de leurs besoins, d'un accès facilité aux ressources juridiques et à l'accompagnement psychologique. Le 1er ministre annonce aussi la formation des enseignant·es aux violences sexistes, alors que cela est prévu depuis 2010. En réalité, le budget alloué de 361 millions demeure toujours aussi insuffisant pour mener une lutte réelle contre les violences, de même qu'il manque toujours un mécanisme permettant l'application réelle des lois existantes. Le 23 novembre, nous étions 100 000 à marcher, 100 000 à pousser un grand cri contre toutes les violences faites aux femmes, qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques mais aussi sociales et économiques. ▮

Isabelle LAUFFENBURGER

ÉCRANS ET ENFANTS

FACE À UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE ?

Les écrans ont envahi nos vies, mais aussi celles des enfants, y compris les plus petits. Face à la doxa du tout numérique, idéologie censée être un facteur de progrès pour l'humanité, des scientifiques tirent la sonnette alarme.

Exposer les enfants dès le plus jeune âge aux écrans favorise les risques de retard de développement : retard intellectuel et d'acquisition du langage. En effet, les regards de l'enfant captés par les écrans ne sont plus orientés vers d'autres humains. Or c'est dans le regard que passent les informations qui s'additionnent à celles portées par le langage. Cela occasionne des troubles relationnels, voire de l'indifférence par rapport aux personnes qui les entourent.
En plus de modifier comportements et aptitudes, l'usage des outils numériques chez les enfants provoquerait aussi des modifications du cerveau. En décembre 2018, des chercheurs américains ont montré qu'utiliser smartphones, tablettes et jeux vidéo plus de sept heures par jour conduisait à *« un amincissement prématuré du cortex »*, qui serait le signe d'un vieillissement prématuré du cerveau. Pour d'autres scientifiques, les atteintes au cerveau dépendent d'abord de la stimulation, ou non, des activités devant écrans.
Toutes et tous s'accordent cependant sur le fait que l'inactivité devant écran est un facteur provoquant l'obésité qui touche les populations de plus en plus tôt. Se développent aussi les symptômes d'addiction et des troubles de l'anxiété, ce qui favorise conduites à risque et dépressions. Séverine Erhel, maître de conférences en psychologie cognitive à l'université Rennes 2, souligne que *« le problème ne vient pas de l'écran, mais de l'usage qu'on en fait »*.
Il devient urgent que les pouvoirs publics s'emparent de cette question et engagent des campagnes de prévention à la hauteur des dangers encourus. ▮

Sandrine BERNARD

8 MARS, ON ARRÊTE TOUTES

Intersyndicales femmes
19 et 20 mars 2020

- ⇨ *Femmes et enfermement*
- ⇨ *Masculinité et féminité dans le sport*
- ⇨ *Femmes et médecine*
- ⇨ *Pédagogies féministes et coopératives*

Depuis plusieurs années les structures féministes, mais aussi des syndicats, appellent à la grève féministe. Une grève totale, sur tous les plans : maison, travail, études. Pour dire stop aux tâches domestiques et familiales qui reposent toujours trop sur les femmes, stop à la précarité, à la surexploitation et aux retraites ridicules, mais aussi stop aux diverses violences dont elles sont victimes. Grève aussi pour réclamer des services publics de qualité (écoles, maternités, hôpitaux…), des logements décents. Si les femmes s'arrêtent, tout s'arrête ! ▮

Marie-Caroline GUÉRIN

© Marie-Caroline Guérin

SOMMAIRE

GRAND ANGLE P2
Écrans et enfants - 8 mars 2020, on arrête toutes - Grenelle des violences conjugales

ÉDITO P3
C'est dans la lutte que commence 2020

ACTUALITÉS ..... P4 À 5
Retraite à points - Moyens rentrée 2020 - Comité de suivi réforme voie pro - Lecture

MÉTIERS ..... P6 À 7
Salaires, une augmentation forte pour toutes et tous : une exigence sociale

DOSSIER ..... P8 À 11
Congrès fédéral décembre 2019

ENTRETIEN ..... P12 À 13
Benoit Teste, secrétaire général de la FSU : Renforcer l'ancrage de la fédération

POLITIQUES ÉDUCATIVES ..... P14 À 15
Métiers de la métallurgie - Formation professionnelle, qualification, emploi - Clause de sauvegarde ZEP - Concours 2020

SNUEP F.S.U. LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 02 56
snuep.national@wanadoo.fr
www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist
Collaboratif : Frédéric Allègre, Patrick Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc.
Crédits photo : A. Benoist, S. Bontoux, A. Feras Collectif Gerda, M.-C. Guérin.
PAO : Studio Sevillanes
N° CP : 1223 S 05844
ISSN : 1762-2808 - 1 €
Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Imprimerie : Compedit Beauregard ZI Beauregard BP39 61600 La Ferté Macé
Encart : Bulletin d'adhésion

2019 S'EST ACHEVÉE DANS LA LUTTE

C'EST DANS LA LUTTE QUE COMMENCE 2020

La participation des salarié·es du public et du privé aux grèves et manifestations, depuis le 5 décembre, est historique et montre l'urgence d'un nécessaire changement de cap politique.

Le projet de réforme des retraites est fortement dénoncé par les enseignant·es et met en lumière la faiblesse de leurs rémunérations. Ils et elles en seront les grand·es perdant·es. Le gouvernement est conscient du recul historique qu'est ce projet pour leurs pensions. Il tente de déminer en annonçant 10 milliards d'euros de revalorisation... d'ici 2037, soit moins de cent euros bruts mensuels par agent·e. Il en faudrait 10 à 15 fois plus.
L'application de la retraite à points pour les générations 1975 et après, contredit l'argument d'universalité dont le gouvernement use cyniquement. L'instauration d'un âge pivot participe à l'objectif de baisse des pensions.

« LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT SONNENT COMME AUTANT DE PROVOCATIONS : UNE CARRIÈRE COMPLÈTE NE MÉRITERAIT GUÈRE PLUS QU'UNE PENSION ÉGALE AU MINIMUM VIEILLESSE. »

Au final, les annonces du gouvernement sonnent comme autant de provocations : une carrière complète ne mériterait guère plus qu'une pension égale au minimum vieillesse. Le travail effectué n'est pas reconnu. Pire, toute évocation de revalorisation salariale est liée à une augmentation du temps et de la charge de travail.

Au cours de l'année passée, le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de dénoncer la réforme de la voie professionnelle tant dans la brutalité de sa mise en œuvre que dans l'impact négatif pour les élèves et les personnels, à l'opposé des objectifs affichés. Grâce à l'action du SNUEP-FSU, le CHSCT ministériel s'est prononcé en faveur de son retrait, reconnaissant en conséquence la souffrance et la dégradation des conditions de travail pour les PLP. Mais le ministre Blanquer est resté sourd face à ces alertes, tout comme il n'a montré aucun signe de compassion face au mal-être des enseignant·es, incarné par les suicides de collègues. Les suppressions de postes qu'il envisage pour la rentrée 2020 accroîtront encore les difficultés de la voie professionnelle.

Ce mépris ne peut durer plus longtemps !

En 2020, le SNUEP-FSU sera plus que jamais auprès des personnels pour les défendre au quotidien dans leurs établissements et face à l'administration. Il restera fer de lance de l'opposition à la réforme de la voie pro et force de propositions pour promouvoir un enseignement professionnel public laïque sous statut scolaire, à la hauteur des ambitions attendues, tant par les élèves et leurs familles que par ses acteurs et actrices. Il continuera à revendiquer une véritable amélioration des conditions de travail de toutes et de tous ainsi qu'une reconnaissance de leur travail, indissociable d'une revalorisation tangible de leur rémunération.
C'est avec l'ensemble de ses militant·es et adhérent·es au quotidien et dans les mobilisations que des victoires seront possibles. Il ne faut rien lâcher car c'est l'action collective qui finira par payer !

Le SNUEP-FSU souhaite une année combative et riche en victoires à l'ensemble des personnels de la voie professionnelle.

BÉRÉNICE COURTIN
Co-secrétaire générale

RETRAITE À POINTS

RETRAITE EN MOINS, C'EST TOUJOURS NON !

Le 11 décembre, le 1er ministre indiquait que le nouveau système ne s'appliquerait qu'aux générations nées après 1975 inclus. Mais si ce système est si merveilleux, pourquoi concéder des régimes dérogatoires au lieu de l'appliquer à toutes et tous ?

© Marie-Caroline Guérin

« L'ÉVALUATION DU SYSTÈME SUÉDOIS DE RETRAITES PAR POINTS MENÉE PAR TROIS ÉCONOMISTES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POINTE LES INÉGALITÉS ENGENDRÉES PAR UN TEL SYSTÈME. LE TAUX DE PAUVRETÉ DES RETRAITÉ·ES Y EST DEUX FOIS PLUS ÉLEVÉ QU'EN FRANCE (14,7 % CONTRE 7,5 % POUR LES 65-74 ANS). AVEC L'INSTAURATION D'UN TEL SYSTÈME EN FRANCE, JE NE PEUX CROIRE QU'À UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION ACTUELLE. »

Ronan
PLP Maths-sciences, Rennes

L'OMBRE DE BLACKROCK

Derrière cette réforme plane l'ombre du plus grand fonds de pension dont les représentant·es ont reçu un accueil chaleureux de la part d'E. Macron. Encore une fois, le Président préfère écouter le grand capital plutôt que les travailleurs·euses, ouvrant grand la porte aux retraites par capitalisation et signant la fin de la répartition et de la solidarité.

ÂGE D'ÉQUILIBRE

Tout le plan retraites s'est construit autour de la « règle d'or » qui fixe à 14 % maximum du PIB les dépenses consacrées aux pensions. L'un des objectifs majeurs de cette réforme vise à déclencher le plus tard possible le versement des pensions et donc nous faire travailler plus longtemps. L'âge d'équilibre instaure un âge auquel nous pourrions partir à la retraite à taux plein sans bonus-malus. Le 1er ministre a renoncé le 11 janvier à le fixer pour tou·tes à 64 ans mais en maintient l'idée qui sera discutée lors de la conférence de financement. Le gouvernement prévoit déjà d'agir par ordonnances en cas de non-accord.

LES ENSEIGNANT·ES TOUJOURS PERDANT·ES

« Le passage au nouveau système pour le corps enseignant ne peut aller qu'avec une transformation de la carrière. Comme on paye mieux on change le temps de travail… ». C'est en ces termes qu'E. Macron s'exprimait à Rodez le 5 octobre dernier. Et J-M. Blanquer n'hésite plus. Sous couvert d'augmentations « significatives » en compensation des pertes de pensions prévues, il souhaite augmenter le temps de travail des enseignant·es. C'est la réaffirmation de la part du gouvernement et de la Cour des comptes du projet d'annualiser notre service. Mais aussi celui de modifier les obligations règlementaires de service (ORS) avec l'augmentation du temps de présence devant élève (en 2016, le sénateur Gérard Longuet proposait 1 296 h par an soit 36 h hebdomadaires).

Le SNUEP-FSU reste fermement opposé et exige le retrait de ce projet de réforme des retraites ni égalitaire ni solidaire, creusant encore plus les écarts entre les hommes et les femmes, et engendrant une baisse inéluctable des pensions. ▮

Frédéric ALLÈGRE

L'INTOX DES 10 MILLIARDS POUR LES PROFS

Pas avare d'effets de communication, l'exécutif veut impressionner en annonçant mi-décembre qu'il consacrera 10 milliards d'euros à l'augmentation des salaires des enseignant·es. Des médias prompts à distiller la propagande gouvernementale ont converti cet élément de langage en une augmentation de 900 €/mois.
La réalité est bien différente puisque cette somme s'étale d'ici 2037… Comprendre donc : 37 euros brut mensuels en 2021 puis plus rien jusqu'en 2030 avec à nouveau 37 euros et plus rien ensuite. Et si seulement la moitié des enseignant·es sont concerné·es comme l'annonce le ministre, ce n'est qu'une augmentation d'à peine 200 euros brut mensuels d'ici 2037. Tout ceci, sans prendre en compte l'inflation.

MOYENS POUR LA RENTRÉE 2020

Le SNUEP et la FSU claquent la porte du CTM

Au Comité technique ministériel (CTM) du 18 décembre, le SNUEP a dénoncé avec la FSU les choix opérés pour la rentrée 2020 : le ministère prévoit de supprimer 440 postes dans le 2d degré pour accueillir 30 000 élèves de plus, dont 3 000 en voie pro. Et en même temps, il augmente le nombre d'HSA de 315 équivalents temps plein.

La conséquence sera plus d'élèves par classe, donc des conditions de travail dégradées et toujours plus de difficultés pour permettre à tous les jeunes de réussir. Les académies d'Amiens, Dijon, Metz-Nancy, Paris, la Martinique entre autres, seront fortement percutées par ces coupes sombres d'emplois. Et la nouvelle grande académie de Caen-Rouen perdra à elle seule 145 postes.

Les Conseils d'administration sur les dotations horaires vont bientôt se tenir. Le risque est grand de voir des classes regroupées et les dédoublements limités, diminuant encore la qualité des enseignements dispensés.

Le SNUEP-FSU propose un calculateur sur son site[1]. Il appelle tous les personnels à dénoncer les manques de moyens, à voter contre ces DHG et à proposer des motions dans ce sens[2]. Le responsable de nos difficultés au quotidien, c'est le ministère, donc restons solidaires et dénonçons-le haut et fort en cette période où nous vivons un mouvement social d'ampleur. ▮

Sigrid GÉRARDIN

1. http://snuep.fr/carrieres/dhg/calculez-votre-dhg/

2. Cf. supplément n° 1 au journal 113, décembre 2019

COMITÉ DE SUIVI RÉFORME VOIE PRO

Les PLP incapables de comprendre ?

Alors que le mouvement de grève des examens en juin a permis d'arracher au ministre la mise en place d'un comité de suivi de la réforme, tout se passe comme si la voie professionnelle vivait une *« révolution tranquille et merveilleuse »*. Les inspecteurs généraux prétendent avoir enquêté auprès des collègues et affirment que *« les PLP adhèrent massivement à tous les dispositifs de la réforme qu'ils trouvent bénéfiques pour leurs élèves »*. Parmi tous les syndicats présents, le SNUEP-FSU est le seul à dénoncer cette mascarade et rien que pour cette raison nous maintenons notre présence ! Il a rappelé les résultats de l'enquête qu'il a initié où les collègues dénoncent majoritairement la dégradation de leurs conditions de travail imputable à la réforme. Les services du ministère répondent que le seul problème résiderait dans le fait que *« les PLP ne comprennent pas la cohérence de la réforme »*.

Le SNUEP-FSU dénonce haut et fort cette rhétorique récurrente qui consiste à marteler que les enseignant·es ne comprennent jamais rien aux réformes ! Au contraire, au-delà de la réforme injuste des retraites, les PLP sont nombreuses et nombreux dans les mobilisations à dénoncer la réforme et ses dispositifs. ▮

Sigrid GÉRARDIN

© Serge Bontoux

© Marie-Caroline Guérin

➡ **LECTURE**

Le bac pro - Un baccalauréat comme les autres ?

En 2015, le bac pro fêtait ses 30 ans. Le Centre interuniversitaire de recherche en Éducation de l'université de Lille (Cirél) organisait alors un colloque dont les interventions actualisées viennent de paraître. Historiens, sociologues, spécialistes en sciences de l'éducation, économistes et juristes, font un état des lieux de ce bac sous l'angle de leur propre discipline. Si les dernières réformes ne sont pas abordées, le livre permet de mettre en perspective les mesures et les promesses de ces deux dernières années. Un livre à découvrir. ▮

Le bac pro - Un baccalauréat comme les autres ?
Collection Le travail en débats, sous la direction de Fabienne Maillard et Gilles Moreau, Céreq, Octares Editions, octobre 2019, 30 euros.

SALAIRES

AUGMENTATION FORTE POUR TOUTES ET TOUS : UNE EXIGENCE SOCIALE

Depuis plusieurs mois maintenant, la faiblesse de la rémunération des enseignant·es est au cœur des luttes et des débats. Pourtant, aucune réelle revalorisation pour toutes et tous n'est envisagée et les conditions posées pour l'obtention de potentielles primes résonnent souvent comme des provocations.

© Marie-Caroline Guérin

« EN DEVENANT PLP, JE NE PENSAIS PAS DEVOIR UN JOUR RÉCLAMER UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE. LE MINISTRE A BEAU JEU DE RECONNAÎTRE L'INSUFFISANCE DE MON SALAIRE. IL A RECULÉ D'UN AN DES AUGMENTATIONS ET JE NE VOIS PAS DE PERSPECTIVE POSITIVE, SAUF À AUGMENTER ENCORE MON TRAVAIL. »

Morgane
PLP Lettres-Anglais, Grenoble

FAIBLESSE DE LA RÉMUNÉRATION, UNE REALITÉ

En début de carrière, les enseignant·es français·es gagnent en moyenne 7 % de moins que leurs collègues des pays de l'OCDE. Si cet écart tombe à 2 % en fin de carrière, il grimpe jusqu'à 22 % après 15 ans d'ancienneté. C'est en milieu de carrière que l'inégalité salariale est donc la plus criante. Quand le gouvernement annonce vouloir revaloriser les débuts de carrière, il est loin d'atteindre le milieu du gué. C'est bien l'ensemble de la carrière qui doit être revalorisé conséquemment et plus particulièrement les enseignant·es entre 10 et 25 ans de carrière. L'attractivité et la reconnaissance de notre métier de PLP dépend aussi de la rémunération. À l'heure où le nombre de candidat·es aux CAPLP diminue et où les difficultés de recrutement de non-titulaires s'accroissent, l'urgence n'est plus à démontrer.

LES GRILLES AU 1ER JANVIER 2020

En septembre dernier, J.-M. Blanquer promettait une revalorisation moyenne de 300 euros pour l'ensemble des enseignant·es dès 2020. Supercherie vite démasquée : il ne s'agissait que de l'augmentation programmée par le gouvernement précédent dans le cadre du protocole PPCR, d'une valeur non pas mensuelle mais annuelle et brute.
Dès le 1er janvier 2020, les indices afférents aux échelons vont augmenter. Ces augmentations ne sont pas équivalentes pour chaque échelon et sont minimes pour les débuts de carrière (et même inexistantes au 2e échelon). L'augmentation induite ne va donc pas concerner tous les personnels de la même manière. De plus, comme chaque année, l'augmentation du taux de prélèvement

LES REVENDICATIONS DU SNUEP-FSU

- Des déroulés de carrières identiques et accélérés pour toutes et tous avec une fin de carrière à l'indice le plus élevé de la classe exceptionnelle.
- Une augmentation du point d'indice tous les ans pour a minima ne pas perdre de pouvoir d'achat.
- L'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.
- En fin de carrière, des possibilités attractives d'exercice à temps partiel ainsi que des aménagements possibles de service avec un maintien de salaire.
- Pour les non-titulaires, un reclassement plus favorable reprenant l'intégralité de l'expérience professionnelle.
- Une prime d'installation pour toutes et tous, majorée dans les métropoles pour faire face aux prix de l'immobilier.

au titre de la pension civile va augmenter, passant de 10,83 % à 11,10 %, ce qui va minimiser voire annuler l'augmentation liée à l'évolution des indices.
C'est avec une année de retard que ces nouvelles grilles sont mises en place puisque le gouvernement avait décidé de geler l'application du PPCR en 2018. Ce gel a aussi des répercussions sur la création du 7e échelon de la hors classe qui devait initialement apparaître à compter du 1er janvier 2020 mais ne sera effectif qu'en 2021.

VERS UNE AMÉLIORATION ?

Les pistes de revalorisation présentées par le gouvernement ne consistent qu'en des versements de primes ou d'indemnités, conditionnées à l'augmentation du temps de travail, au mérite ou encore à l'acceptation de mutations régulières. Elles ne constituent pas une revalorisation pérenne et égalitaire. Pour le SNUEP-FSU, elles ne sont pas acceptables. Aujourd'hui, des mesures de rattrapage urgentes sont nécessaires, sans contrepartie, pour compenser la perte de pouvoir d'achat des enseignant·es depuis bientôt 40 ans.

Le SNUEP-FSU exige immédiatement :

- La fin de toute politique de gel du point d'indice, qui depuis 2010 n'a connu que deux timides augmentations au cours de l'année 2016, et son indexation sur les prix.
- Une bonification indiciaire de 60 points pour toutes et tous.
- Le doublement de la prime ISOE.
- La pondération des heures en classe à examens, soit environ 100 euros par mois pour toutes et tous.
- L'indemnité de professeur principal pour les classes de SEGPA. ▮

Bérénice COURTIN

GIPA

L'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a été reconduite pour 2019 par décret du 8 octobre 2019. Elle concerne les personnels, dont l'évolution du traitement indiciaire brut aurait été inférieure à l'inflation sur la période allant du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2018. Son calcul et son versement sont automatiques. Les personnels non-titulaires doivent avoir été employés par le même employeur public de façon continue pour pouvoir y prétendre.

Grille au 01/01/2020	Éch.	Indice (gain / 2019)	Traitement brut en €	Gain brut en €	Évolution du salaire net en €*
classe normale	1	390 (+2)	1827,55	9,37	+ 3,52
	2	441 (=)	2066,54	0,00	**- 4,43**
	3	448 (+3)	2099,34	14,06	+ 6,66
	4	461 (+3)	2160,26	14,06	+ 6,53
	5	476 (+5)	2230,55	23,43	+ 13,82
	6	492 (+9)	2305,52	42,17	+ 28,53
	7	519 (+8)	2432,05	37,49	+ 24,54
	8	557 (+10)	2610,12	46,86	+ 31,60
	9	590 (+7)	2764,75	32,80	+ 20,11
	10	629 (+4)	2947,51	18,74	+ 8,56
	11	673 (+4)	3153,69	18,74	+ 8,12
hors-classe	1	590 (+15)	2764,75	70,29	+ 49,86
	2	624 (+8)	2924,08	37,49	+ 23,49
	3	668 (+11)	3130,26	51,54	+ 34,20
	4	715 (+5)	3350,51	23,43	+ 11,42
	5	763 (+7)	3575,44	32,81	+ 18,37
	6	806 (+8)	3776,94	37,49	+ 21,66
	7	821	3847,23	*Création le 01/01/2021*	
classe exceptionnelle	1	695	3256,79		**- 6,98**
	2	735	3444,23		**- 7,38**
	3	775	3631,67		**- 7 78**
	4	830	3889,40		**- 8,33**

** Le taux de retenue pour pension civile passe de 10,83 % à 11,10 % au 01/01/2020*

SALAIRES DES NON-TITULAIRES

Lorsqu'en 2016 un décret concernant les non-titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation a été rédigé, le SNUEP et la FSU ont porté la nécessité d'une harmonisation nationale de la gestion et de la rémunération de ces personnels. Mais toute latitude a été laissée aux académies pour fixer leur propre cadre de rémunération. Aussi les disparités demeurent aujourd'hui importantes car si certaines académies ont adopté des grilles et une quasi automaticité d'une augmentation indiciaire tous les trois ans, ce n'est pas le cas de toutes, ce qui peut contraindre un·e agent·e à devoir accepter une rémunération inférieure en cas de changement d'académie. Le SNUEP-FSU revendique une harmonisation des pratiques entre les académies.

SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Il concerne l'ensemble des agent·es ayant un enfant à charge de moins de 20 ans et ayant un indice majoré compris entre 449 et 717. Il comprend une part fixe et une part proportionnelle au traitement brut. En cas de temps partiel, il est calculé au prorata de la quotité sans toutefois être inférieur au montant correspondant au taux plancher.
Pour un couple de fonctionnaires, seul un des deux parents peut prétendre au SFT. En cas de séparation, le SFT est versé au parent qui a la charge effective et exclusive des enfants. Si la charge des enfants est partagée, le SFT est partagé en fonction du nombre d'enfants dont chacun à la charge exclusive.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	par enfant supp.
Part fixe	2,29 €	10,67 €	15,24 €	+ 4,57 €
Part variable	n.c.	3 %	8 %	+ 6 %
Plancher temps partiel	2,29 €	73,79 €	183,56 €	+ 130,81 €

CONGRÈS FÉDÉRAL – DÉCEMBRE 2019

CONQUÉRIR COLLECTIVEMENT DE NOUVEAUX DROITS

© Axel Benoist

« L'ENSEMBLE DES MANDATS QUE NOUS AVONS PORTÉS CONFORTENT NOS ACTIONS AU QUOTIDIEN AUPRÈS DES COLLÈGUES. »

Tous les trois ans, le congrès est un moment incontournable de la vie de la FSU. Il est un moment de démocratie où, suite aux travaux d'une centaine de congrès départementaux, les analyses de l'actualité des trois dernières années sont partagées puis les mandats de la fédération définis dans le consensus. Les quatre textes d'orientation appelés « thèmes » ont d'ailleurs tous été adoptés avec plus de 90 % des voix. Ce congrès a aussi élu le nouveau secrétaire général de la FSU, Benoît Teste.

Dossier réalisé par :
Axel Benoist, Sandrine Bernard, Bérénice Courtin, Franck Feras, Sigrid Gérardin

DÉFENDRE LES AGENT·ES

Le contexte de mobilisation massive contre la réforme a fortement imprégné toute la semaine du congrès, les prises de paroles, les écrits et les actions avec plusieurs manifestations des congressistes. Dans le thème 2 *« La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne »*[1], la FSU a exprimé son refus total de la retraite à points. L'urgence d'une véritable revalorisation salariale, du dégel du point d'indice et du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat y a aussi été réaffirmée.

Ce texte sur le service public se veut offensif. Offensif pour s'opposer à la destruction des services publics qui pénalise les usager·es. Les congressistes ont dénoncé la mise à l'écart d'un nombre grandissant de territoires, la digitalisation à outrance, l'ubérisation des services publics. Offensif ensuite pour répondre aux attaques sans précédent contre le statut des fonctionnaires. Le congrès a doté la FSU de mandats exigeant le rétablissement des prérogatives des CAP[2], des CT[3] et des CHSCT. Offensif enfin pour combattre le nouveau management public et la précarité, enjeux majeurs. La FSU exige un plan de titularisation ambitieux et la création d'un corps de la Fonction publique pour les AESH.

ÉCOLOGIE ET JUSTICE SOCIALE

La réduction des services publics s'intègre dans le cycle des profondes régressions sociales générées par les politiques néolibérales des dernières décennies. Les échanges et débats du thème 3 *« Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique »* ont été riches. Ils témoignent de la mobilisation de notre fédération sur les questions écologiques et de la volonté affirmée d'un nouveau modèle de société, plus sobre et plus respectueux de l'environnement et de l'humain. Dans ce modèle, l'usage du nucléaire est abandonné.

Le SNUEP-FSU a pu faire intégrer dans le texte la dénonciation des méfaits du tourisme de masse sur l'environnement mais aussi la question des dangers inhérents aux écrans pour les enfants.

Alors que les précarités augmentent, les revendications sur l'accès aux soins et au logement ont été réaffirmées, de même que le lien indissociable entre justice sociale et transition écologique. Les exonérations fiscales qui fragilisent notre modèle social et dont bénéficient les entreprises ont été dénoncées. Pour la FSU, les politiques publiques doivent devenir de véritables alternatives au néolibéralisme.

La question de la fragmentation de la société française à travers les racismes et la montée de l'extrême droite a également été débattue. Attachée à la laïcité, la FSU a réaffirmé la nécessité absolue de sa défense et de sa promotion contre les régressions sociales et politiques. La FSU a réaffirmé son soutien à tous les peuples qui combattent pour leur liberté ainsi que son opposition à la politique coloniale de l'État d'Israël. De même, la FSU condamne les ventes d'armes de la France à des pays en guerre.

QUESTIONS ÉDUCATIVES

Le profond bouleversement de l'École depuis l'arrivée de Blanquer au pouvoir a été au cœur des débats du thème 1 *« Éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social »*. Face au projet du ministre qui n'évoque qu'une obligation de formation jusqu'à 18 ans, la fédération a réaffirmé son mandat d'une scolarisation obligatoire jusqu'à cet âge.

Considérant que la loi dite *Pour une école de la confiance* détruit les fondements d'une école égalitaire et pose des problèmes nouveaux sans résoudre ceux posés par l'école aujourd'hui, la FSU demande l'abandon de l'ensemble des réformes qui en découlent.

Dans les débats, le SNUEP-FSU a mis en avant la voie professionnelle, fortement

suite p. 10

1. L'ensemble des textes du congrès seront publiés dans Pour, le journal de la FSU.
2. Commissions administratives paritaires.
3. Comités techniques.

© Axel Benoist

« J'AI PARTICIPÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS À UN CONGRÈS DE LA FSU. C'EST MOTIVANT DE RETROUVER DES MILITANT·ES COMBATIF·VES, À LA POINTE DU MOUVEMENT SYNDICAL ET AUSSI SOLIDAIRES LES UN·ES DES AUTRES DANS UN MOMENT D'ÉCHANGES ET DE CONSTRUCTIONS DANS LA MÊME EFFUSION INTELLECTUELLE, POUR ABOUTIR AUX CONSENSUS. »

Rafikha BETTAYEB
PLP, Académie de Versailles

« LE CONGRÈS DE CLERMONT-FERRAND ÉTAIT MON 2E CONGRÈS FSU. EN AMONT, J'AI SUIVI L'ÉCRITURE DU THÈME 1 ET NOTAMMENT LA PARTIE SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES. NOUS AVONS TRAVAILLÉ AVEC LES AUTRES SYNDICATS DE LA FSU POUR TROUVER UNE POSITION COMMUNE QUI NE REMETTE PAS EN CAUSE LES MANDATS DE CHACUN. »

Fabien MÉLANIE
PLP, Académie d'Amiens

© Serge Bontoux

attaquée par le gouvernement, et la FSU s'est positionnée contre la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* en exigeant son abrogation. De même, toute la fédération se joint maintenant au SNUEP, au SNETAP et au SNEP pour demander l'abandon de la réforme de la voie professionnelle. Au-delà des dispositifs néfastes que contient cette dernière, dénoncés dans ce thème 1, l'accent a été mis sur la condamnation de la concurrence déloyale entre l'apprentissage pré-bac et la voie scolaire, ainsi que sur le refus du mixage des parcours et des publics. Ainsi, la FSU revendique un développement de la voie professionnelle publique sous statut scolaire car elle permet de scolariser tous les jeunes, jusqu'à 18 ans, sans discrimination.
Enfin, l'analyse des dangers induits par la culture de l'évaluation et du pilotage par les résultats a amené le congrès FSU à s'y opposer de façon ferme.

RASSEMBLER, LUTTER ET PROPOSER

Le texte du thème 4 *« Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien »* a produit une analyse partagée du mouvement social et de l'ensemble de ses composantes, permettant de définir les orientations de la fédération pour les années à venir.
Les congressistes ont rappelé l'importance de la recherche d'unité sans exclusive dans les luttes menées. Dans le contexte d'attaques sans précédent contre le monde du travail, nos mandats concernant le développement d'alliances et leur consolidation avec certains de nos partenaires syndicaux, comme la CGT ou Solidaires, ont été confirmés. Pour renforcer le syndicalisme de transformation sociale que nous portons, nous devons multiplier des campagnes et des actions communes pour rassembler et dépasser le paysage syndical trop éclaté et divisé. La volonté de renforcer les liens avec le syndicalisme européen a été aussi réaffirmée.
L'ensemble des mandats que nous avons portés confortent nos actions au quotidien auprès des collègues et doivent permettre à notre fédération d'être reconnue par toutes et tous les agent·es. La FSU est devenue aujourd'hui une force incontournable du mouvement social. Et cet ancrage est un élément fort pour le syndicalisme de transformation sociale progressiste, rassembleur, de luttes et de propositions que nous portons au quotidien. ▮

156 000

ADHÉRENT·ES AUX SYNDICATS DE LA FSU. PLUS D'UN QUART A PARTICIPÉ AU VOTE D'ORIENTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES.

743

DÉLÉGUÉ·ES ONT PARTICIPÉ AU CONGRÈS FÉDÉRAL. LA MOITIÉ LE SONT AU TITRE DE LEUR SYNDICAT NATIONAL, 40 % AU TITRE DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES ET 75 SONT DÉSIGNÉ·ES PAR LES TENDANCES AU TITRE DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION.

46 %

DE FEMMES DÉLÉGUÉES QUAND ELLES ÉTAIENT 57 % À PARTICIPER AUX CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX. LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES INSTANCES ET AUX RESPONSABILITÉS DOIT ENCORE PROGRESSER.

70 %

DES VOIX SONT NÉCESSAIRES POUR QU'UNE DÉCISION OU UN TEXTE SOIT ADOPTÉ PAR LA FSU. CELA PERMET DE RESPECTER LES DIFFÉRENTES TENDANCES ET DE RECHERCHER LA SYNTHÈSE.

LA FSU ENGAGÉE POUR LA JUSTICE DES ENFANTS

La garde des Sceaux entend abroger, au profit d'un Code de justice pénale des mineur·es, l'ordonnance du 2 février 1945 faisant de l'enfance délinquante une priorité en matière d'éducation. Ce projet de Code amenuise le temps éducatif pour lui substituer un système punitif axé sur la mise à l'épreuve et l'enfermement plutôt que sur la prise en compte de la problématique individuelle de l'enfant. Lors de son congrès, la FSU s'est engagée à construire une mobilisation d'ampleur pour faire barrage à son adoption et appelle à une initiative nationale autour du 2 février prochain.

ACTION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Le congrès appelle à étendre la lutte

Dans un texte définissant les actions que la fédération doit mener au cours des semaines qui suivent le congrès, la FSU a appelé les actifs-actives et retraité·es à poursuivre la mobilisation contre la réforme des retraites jusqu'à ce que le gouvernement réponde aux mobilisations en retirant son projet et ouvre des discussions pour une tout autre réforme. Elle a appelé à participer à toutes les initiatives et actions décidées collectivement localement et nationalement. Face à l'obstination et aux provocations du gouvernement, la FSU souhaitait que l'intersyndicale interprofessionnelle acte de nouvelles mobilisations dès janvier 2020.

Pour la FSU, avec ses annonces de décembre, c'est le gouvernement qui a pris la responsabilité d'ouvrir une nouvelle séquence du rapport de force en niant les revendications exprimées massivement par les salarié·es et les jeunes.

La FSU a appelé à poursuivre la mobilisation pour obtenir le maintien du Code des pensions. Elle a appelé les agent·es à débattre, dans toutes les réunions et assemblées générales organisées, des modalités d'action pour étendre à tous les secteurs et amplifier cette lutte sous toutes ses formes : grève, y compris reconductible là où les agent·es le décident, manifestations, initiatives locales. ▮

Quelle délégation du SNUEP-FSU au congrès ?

PARITAIRE, LA DÉLÉGATION DU SNUEP-FSU AU CONGRÈS FÉDÉRAL ÉTAIT CONSTITUÉE DE MILITANTES ET MILITANTS DU SECRÉTARIAT NATIONAL OU INVESTI·ES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS COLLABORATIFS DU SYNDICAT.

FEMMES EN RESPONSABILITÉ

Place aux mesures concrètes

© Axel Benoist

Ce 9e congrès a renforcé l'engagement de la fédération en faveur de l'égalité femmes / hommes en l'inscrivant dans un de ses axes prioritaires. Certains syndicats de la fédération interviennent dans des milieux fortement féminisés. Il apparaît donc indispensable de travailler à la féminisation des équipes syndicales. La lutte pour l'accès des femmes à tous les niveaux de responsabilité dans la fédération passe également par la lutte contre les stéréotypes et les agissements sexistes.

Dès 2021, le SNUEP-FSU sera obligé de respecter la parité dans ses instances. La FSU est désormais engagée statutairement à donner toute sa place aux femmes dans toutes ses instances et les délégations fédérales en faisant en sorte qu'elles y soient au moins aussi nombreuses que les hommes. Dans un contexte où l'engagement militant est compliqué, ce choix opéré par notre fédération confirme son action et son ambition pour faire vivre l'égalité.

Benoît Teste, nouveau secrétaire général de la FSU, s'est engagé à continuer de porter les combats féministes dans l'ensemble des champs de la fédération et à tout faire pour que l'égalité progresse dans notre organisation. ▮

« JE SORS SATISFAITE DE CE CONGRÈS. LA PROTECTION DES ENFANTS EST FONDAMENTALE POUR LA FSU. AVEC LE SNUEP-FSU, NOUS AVONS FAIT ENCORE AVANCER CETTE QUESTION EN PROPOSANT UN TEXTE, QUI A ÉTÉ INTÉGRÉ, SUR LES DANGERS DES ÉCRANS ET DU NUMÉRIQUE POUR LES ENFANTS, CE QUI PARTICIPERA, NOUS L'ESPÉRONS, À UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE. »

Sandrine BERNARD
PLP, Académie de Dijon

« UN CONGRÈS FSU EST TOUJOURS UN MOMENT PARTICULIER. C'EST À LA FOIS LA CONCRÉTISATION DE PLUSIEURS ANNÉES DE TRAVAIL SYNDICAL ET L'ABOUTISSEMENT D'UN TRAVAIL FÉDÉRAL À TRAVERS L'ÉCRITURE DES TEXTES DE CONGRÈS. MAIS C'EST AUSSI UN MOMENT D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE ENTRE MILITANT·ES, UN MOMENT RICHE ET PASSIONNANT QUI PERMET DE FAIRE LE PLEIN D'ÉNERGIE POUR LES LUTTES À VENIR ! »

Jérôme DAMMEREY
PLP, Académie de Reims

RENFORCER L'ANCRAGE DE LA FÉDÉRATION

AU PLUS PRÈS DU TERRAIN, DÉFENDRE LE COLLECTIF ET REVENDIQUER DE NOUVEAUX DROITS

BENOÎT TESTE vient d'être élu secrétaire général de la FSU au congrès de Clermont-Ferrand en décembre. Pour le SNUEP-FSU, il revient sur la mobilisation massive contre le projet de réforme des retraites et sur les défis que la FSU doit relever face aux offensives gouvernementales contre la Fonction publique.

© Serge Bontoux

LE CONGRÈS DE CLERMONT-FERRAND VIENT DE SE TERMINER. QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX DÉSORMAIS POUR LA FSU ?

Je prends mes fonctions dans un contexte tout à fait particulier à l'occasion de la lutte contre le projet de réforme des retraites. Pour moi, c'est à la fois très porteur, très motivant d'arriver à la direction d'une fédération en première ligne dans un combat majeur, mais c'est aussi beaucoup de responsabilités, car la FSU a largement impulsé la dynamique dans les secteurs où elle est en responsabilité, et la mobilisation continue.

La feuille de route telle qu'elle est tracée par le congrès de Clermont-Ferrand est claire et ambitieuse. Je suis confiant car tout nous indique que le projet de libéralisation et d'individualisation de la société est non seulement rejeté par la population, mais en plus ne fonctionne pas. D'ailleurs c'est précisément là-dessus que nous devons nous appuyer pour mener les batailles futures et pour nous redonner du courage, c'est en tous cas là-dessus qu'il va falloir insister dans toutes nos actions syndicales : non, la population ne veut pas d'une réforme des retraites qui détruit les solidarités collectives, pas plus qu'elle ne veut d'une école sans moyens de fonctionner et inégalitaire, d'hôpitaux débordés, de services publics exsangues voire transférés au privé, d'un État qui se désengage, de fonctionnaires dont on nie les métiers et qui n'auraient plus comme objectif que celui de correspondre à des indicateurs de performance définis de manière bureaucratique. La population, au contraire, veut pouvoir s'adresser à des fonctionnaires compétents, intègres, et qui rendent un service public d'autant plus efficace dès lors qu'on leur accorde la reconnaissance qu'ils méritent. La population veut aussi une protection sociale de haut niveau, et conteste les choix gouvernementaux de mise à mal de notre modèle solidaire. Enfin, la question écologique se retrouve de plus en plus au cœur des revendications en les inscrivant dans une perspective d'urgence dont nous prenons de plus en plus conscience. L'exigence de transition écologique est une nécessité absolue et là aussi, la FSU a un rôle de premier plan à jouer puisque pour relever ce défi, il faut s'appuyer aussi sur l'expertise et la mobilisation des acteurs publics : chercheurs, agent·es du ministère de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation, des collectivités territoriales, etc. L'État et ses services publics confortés ont un rôle important à jouer pour contribuer à apporter les réponses nécessaires et agir dans le sens de l'intérêt général.

> « L'ÉTAT ET SES SERVICES PUBLICS CONFORTÉS ONT UN RÔLE IMPORTANT À JOUER POUR CONTRIBUER À APPORTER LES RÉPONSES NÉCESSAIRES ET AGIR DANS LE SENS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. »

LA FSU EST PRÉSENTE DANS L'ACTION SUR LES RETRAITES. LES FONCTIONNAIRES ET NOTAMMENT LES ENSEIGNANT·ES SONT FORTEMENT MOBILISÉ·ES. COMMENT L'ANALYSES-TU ET QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

Au congrès, nous avons réaffirmé avec force que nous ne laisserons pas passer la destruction annoncée de notre système solidaire de retraite. Nous continuerons à mettre nos forces dans cette bataille d'ampleur car elle est au cœur du modèle social que nous défendons. Nous venons de le réaffirmer dans nos mandats de congrès. La retraite est un droit : c'est le droit à la vie en bonne santé après la vie active et non le droit à la survie parce qu'on serait trop usé par le travail. C'est aussi le droit à un revenu de remplacement à la même hauteur que les meilleurs salaires et non le droit à une allocation minimale. C'est en tous cas cela que le mouvement social a conquis et il n'entend pas s'en laisser déposséder. Au-delà de la question des retraites qui cristallise les choses aujourd'hui, les salarié·es mobilisé·es posent en fait la question de leurs droits sociaux, de la reconnaissance de leur travail, et cela nous devons continuer à l'exprimer dans le cadre du rapport de force important que nous avons su créer. Si la bataille est loin d'être finie, je suis convaincu que nous sommes en train de la gagner.

La mobilisation spécifique des enseignant·es est liée autant à la réforme des retraites qu'à l'ensemble des politiques éducatives de restrictions de moyens qui ont fait perdre à la communauté éducative le sens de sa mission. Par ailleurs, cette mobilisation a mis en

lumière la faiblesse des salaires. À l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique, l'intégration des primes dans la base de calcul de la pension ne compense déjà pas les pertes attendues suite à la fin du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu les 6 derniers mois. Pour les enseignant·es et CPE, c'est encore pire, puisque les taux de primes sont faibles. Et ce ne sont pas les promesses de revalorisations hypothétiques, peu crédibles et par ailleurs conditionnées à des missions supplémentaires qui seraient imposées, qui peuvent être de nature à calmer les collègues.

« LA MOBILISATION SPÉCIFIQUE DES ENSEIGNANT·ES EST LIÉE AUTANT À LA RÉFORME DES RETRAITES QU'À L'ENSEMBLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES DE RESTRICTIONS DE MOYENS… »

© Serge Bontoux

LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE VA MODIFIER EN PROFONDEUR LE SYNDICALISME QUE NOUS PORTONS. COMMENT ENVISAGER CETTE TRANSFORMATION EN CONTINUANT À ARTICULER LA DÉFENSE COLLECTIVE DES PERSONNELS ET NOTRE SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE ?

La FSU sera en effet confrontée à un enjeu d'ampleur considérable avec la mise en œuvre de la loi dite de *« transformation de la Fonction publique »* qui fragilise les CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) et supprime la plupart des compétences des commissions paritaires. Les élu·es FSU les avaient souvent investis comme des lieux privilégiés d'une défense individuelle et collective des collègues. Le risque est de voir s'aggraver la gestion dite « néo managériale », laissant les agent·es seul·es face à l'administration. Là encore, nous devons réinventer les formes de cette défense après une attaque inédite contre les droits des agent·es : continuer à dénoncer les droits perdus des agent·es pour revendiquer leur rétablissement, mais aussi, dans l'immédiat, les défendre dans le cadre collectif, ne rien céder aux formes de clientélisme qui pourraient se développer, dénoncer les passe-droits qui pourraient exister. Et pour cela, il faudra que nous soyons encore plus près du terrain, encore plus présent·es face à l'administration et auprès des collègues pour les épauler au mieux dans le cadre de l'intérêt collectif dont nous sommes les garants, en tant qu'organisations syndicales. J'ai conscience que disant cela, je ne donne pas toutes les pistes, personne n'a de vision claire de la manière dont les choses vont se mettre en place et il est évident que l'attaque contre les droits des personnels et contre les organisations syndicales est brutale, mais je crois aussi que cela doit nécessiter une mise en ordre de bataille dans nos syndicats pour faire face à ce nouveau contexte, et rien ne résiste à l'intelligence collective que nous pouvons incarner si nous savons la mettre en œuvre.

À L'ISSUE DE CE CONGRÈS, COMMENT VOIS-TU L'AVENIR DE LA FSU ?

Je dois dire à quel point je suis heureux de prendre mes fonctions à la suite de Bernadette Groison. Durant ses 9 années de mandat, elle a tout mis en œuvre pour que la FSU soit reconnue au niveau institutionnel comme par l'opinion. Elle a beaucoup contribué à ce que la FSU ait sa place dans le paysage social et syndical. J'espère surtout être à la hauteur de ce qu'elle a construit et faire en sorte que la FSU continue d'être le point d'ancrage d'un syndicalisme conquérant. Je suis certain que nous avons beaucoup de progrès à faire au quotidien dans notre militantisme pour mutualiser davantage d'abord, et surtout pour faire en sorte que la dimension fédérale de notre activité enrichisse ce que nous pouvons faire dans nos syndicats nationaux et inversement. Par ailleurs, Bernadette, c'est aussi une femme qui a réussi à s'imposer dans cet univers qui reste très masculin. Prenant sa suite, je ne voudrais pas qu'on imagine une seconde un quelconque relâchement sur l'engagement féministe de la FSU, en interne comme dans les combats que nous portons. La FSU a encore du chemin à faire de ce point de vue-là. C'est pourquoi nous avons voté à Clermont-Ferrand une importante modification de nos statuts introduisant la parité dans nos instances internes, son application sera une préoccupation de tous les instants pour moi. ▮

Propos recueillis par Sigrid GÉRARDIN

NOUVELLE-AQUITAINE

LES MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE EN TENSION JUSQU'EN 2027

Les besoins dans l'industrie en Nouvelle-Aquitaine sont importants, de l'ordre de 7 000 recrutements par an jusqu'en 2027 et l'offre ne satisfait pas la demande. Les choix politiques menés sur la voie professionnelle scolaire depuis la réforme du bac pro 3 ans contribuent au manque de jeunes qualifiés.

BILAN D'(IN)ADÉQUATION – SYNTHÈSE PAR NIVEAU DE FORMATION

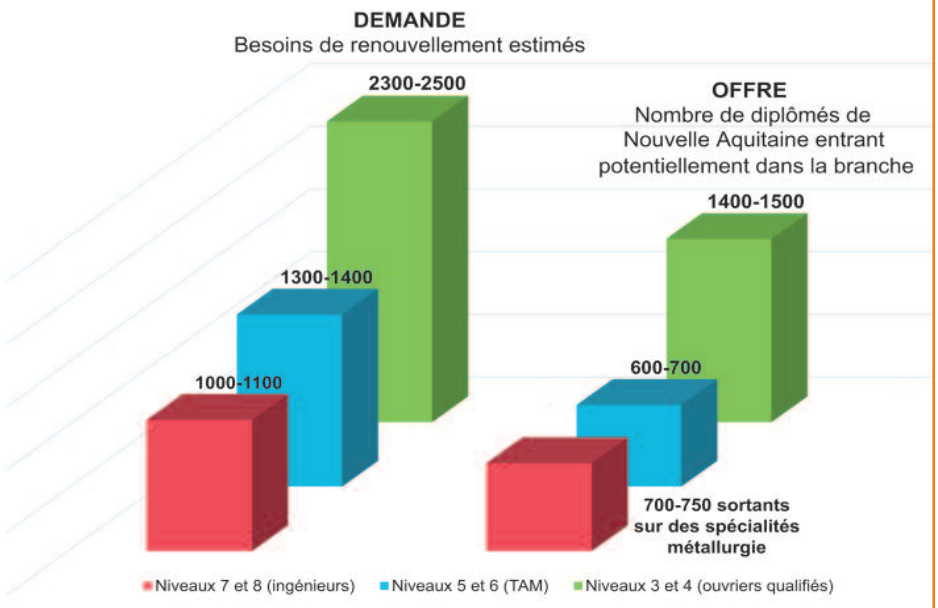

COMMETE Compétences Mutations, Métiers et Transitions des emplois en Nouvelle Aquitaine. Rapport complet publié en octobre 2019 – p 161

L'étude « Compétences, mutations, métiers et transitions des emplois » (Commete), commandée par l'UIMM[1] de Nouvelle-Aquitaine et les partenaires sociaux, a mis en évidence les difficultés de recrutement du secteur de l'industrie et de la métallurgie. Le nombre important de départs à la retraite et un faible renouvellement des effectifs accroissent les tensions sur ces métiers. L'étude explique que les entreprises de ce secteur vont devoir recruter 28 000 à 30 000 salarié·es d'ici 2027, soit 7 000 à 7 500 recrutements par an. Alors que le secteur néo-aquitain de la métallurgie a besoin de recruter 2 300 à 2 500 salarié·es de niveau CAP chaque année pendant cette période, le système éducatif n'en proposera que 1 400 à 1 500. L'écart est également important du côté des salarié·es de niveau bac professionnel où seulement 600 à 700 jeunes sortiront avec une qualification pour un besoin de 1 300 à 1 400 postes. Cette situation est liée à plusieurs facteurs propres au territoire de la Nouvelle-Aquitaine et aux choix politiques en matière de formation professionnelle scolaire. En effet, à partir de 2007 et la mise en place du bac pro en 3 ans, beaucoup de formations aux métiers de l'industrie ont « réduit la voilure » dans ces académies. La suppression de nombreux BEP et bac pro 2 ans industriels n'a pas été compensée par l'ouverture de bac pro 3 ans. Les cartes de formations proposées par les rectorats et les conseils régionaux ont privilégié le regroupement des formations par pôle, au détriment des demi-divisions qui étaient implantées dans les lycées professionnels sur tout le territoire. La sous-évaluation de cette carte des formations, couplée à la diminution du nombre de jeunes formé·es aux métiers de l'industrie et de la métallurgie dans les LP, ne permet pas de satisfaire les besoins actuels. Il n'est pas envisageable que la seule réponse apportée soit la création de formations en apprentissage.

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent d'implanter de nouvelles formations sous statut scolaire en Nouvelle-Aquitaine. Ces implantations doivent rechercher un meilleur maillage de ce territoire vaste et rural, et non se focaliser sur les seules zones en tension. Cela nécessite d'améliorer les moyens de transport pour faciliter la mobilité des jeunes. De plus, il appartient à l'Éducation nationale, avec ses rectorats des trois académies de la Nouvelle-Aquitaine, de faire la promotion de l'enseignement professionnel scolaire, de valoriser les qualifications et les diplômes des métiers de la métallurgie, afin d'améliorer leur attractivité. Par ailleurs, pour le SNUEP-FSU, il est indispensable d'encourager la féminisation de ces formations. ▮

Frédéric LALANNE

1. Union des industries et métiers de la métallurgie

STAGE APPRENTISSAGE : LES CLÉS POUR LUTTER !

Apprentissage, mixité des parcours et des publics, ces dispositifs sont imposés par la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* et la réforme de la voie professionnelle. Ils entrent en concurrence directe avec l'enseignement professionnel scolaire pour mieux le détruire. Alors pour combattre ces dégradations, le SNUEP-FSU organisera un stage « spécial apprentissage » fin mars afin de vous donner toutes les clés pour lutter contre l'apprentissage pré-bac. Le SNUEP-FSU publiera alors « son cahier noir de l'apprentissage » afin de révéler l'autre face de ce dispositif que nos gouvernants refusent d'évoquer… ▮

FORMATION PROFESSIONNELLE, QUALIFICATION, EMPLOI

LE GRAND MARCHÉ DE LA FORMATION EST OUVERT

Le 1er janvier 2020, la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* entre pleinement en application, notamment avec l'arrivée du nouveau dispositif de financement de l'apprentissage.

Cette loi met en concurrence tous les organismes de formation et fragilise les opérateurs publics de la formation professionnelle continue comme initiale. En « simplifiant » les procédures de création et les contrôles de ces organismes, elle fait craindre une dégradation inédite de la qualité des formations.
Préparée en étroite collaboration avec J.-M. Blanquer, cette loi va amplifier le transfert d'une partie de la jeunesse vers des formations professionnelles a minima gérées par les branches professionnelles qui tenteront de répondre aux besoins immédiats des secteurs en tension.
Le financement de l'apprentissage au contrat va obliger les CFA privés et publics à augmenter leurs effectifs pour pouvoir maintenir le financement de leur structure. C'est la nouvelle logique du gouvernement pour développer davantage l'apprentissage. Pour cela, J.-M. Blanquer autorise la fuite de nos meilleur·es élèves qui seront sollicité·es soit par les entreprises lors de leur PFMP, soit par des développeurs de l'apprentissage venant en faire la promotion dans nos classes.
De leur côté, les régions, qui obtiennent le transfert de l'organisation des actions d'information sur les métiers, en compensation de leur perte de compétence sur l'apprentissage, n'hésiteront pas à « collaborer étroitement » avec les rectorats pour réorienter nos lycéen·nes vers les secteurs en tension. Cela, en leur proposant de poursuivre leur parcours de formation en signant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
C'est aussi pour tout cela que le SNUEP avec la FSU demande l'abrogation de la loi Pénicaud ainsi que l'abandon de la réforme de la voie professionnelle imposée par J.-M. Blanquer. ▮

> « J.-M. BLANQUER AUTORISE LA FUITE DE NOS MEILLEUR·ES ÉLÈVES QUI SERONT SOLLICITÉ·ES SOIT PAR LES ENTREPRISES LORS DE LEUR PFMP, SOIT PAR DES DÉVELOPPEURS DE L'APPRENTISSAGE. »

Jérôme DAMMEREY

© Marie-Caroline Guérin

CLAUSE DE SAUVEGARDE ZEP

UNE DISPARITION ANNONCÉE ?

Alors que le rapport Azéma-Mathiot du 05/11/19 et les annonces du ministre préconisent la fin du label REP, le décret n° 2019-891 du 27/08/19 prolonge d'un an la clause de sauvegarde transitoire bénéficiant aux personnels exerçant dans les lycées classés ZEP pendant l'année scolaire 2014-2015. Cette clause de sauvegarde transitoire était initialement prévue pour 4 ans depuis 2015. Une nouvelle victoire pour le SNUEP-FSU !
Pour autant, le SNUEP-FSU continuera de mobiliser pour le maintien de cette clause de sauvegarde qui :

- **Permet aux personnels de bénéficier des éléments de rémunération liés au classement ZEP de leur établissement en 2014-2015.**
- **Maintient les points de bonification acquis pour les mutations.**
- **Garantit des effectifs limités.** ▮

CONCOURS 2020

UNE BAISSE QUI NE VA PAS S'ARRANGER !

14 303 : c'est le nombre d'inscrit·es à l'ensemble des CAPLP. Il est inquiétant. Non seulement cela représente une chute de 17,4 % par rapport à 2019, mais il faut aussi tenir compte du nombre de présent·es aux concours : souvent bien inférieur au nombre d'inscrit·es, il entraîne en général une perte de postes, avec toutes les conséquences que cela engendre. Voilà le résultat des attaques menées par les différents gouvernements depuis des années. C'est aussi une conséquence de la transformation de la voie professionnelle qui agit comme un repoussoir pour les futur·es candidat·es avec la multiplication de dispositifs complexes et la baisse des horaires disciplinaires.
Si malgré cela il restait encore des candidat·es motivé·es pour devenir PLP, le nombre de places aux concours a dû refroidir leurs ardeurs. En Maths-Sciences par exemple, où le recrutement est pourtant difficile, la baisse est de 6 %. Parmi les disciplines les plus sinistrées se trouvent celles qui sont les plus touchées par la réforme : 23,1 % de postes en moins en Lettres-Anglais, 12,3 % en Lettres-Histoire. Les postes au concours externe en Lettres-Anglais seront passés de 175 en 2017 à 50 l'an prochain ; ceux de Lettres-Histoire de 220 à 100. L'hémorragie touche aussi l'enseignement professionnel : baisse de 33 % en Bâtiment option Peinture Revêtements, de 15,4 % en Commerce-Vente, sans parler de la Gestion Administration où la baisse dépasse 60 % en 3 ans !
Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à abandonner la réforme Blanquer, à ouvrir enfin le chantier de la formation des PLP, promis depuis tant d'années, et à offrir des conditions dignes d'entrée dans le métier, afin de le rendre à nouveau attractif. ▮

Fabien MÉLANIE

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr

#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo: © Roman Jehanno. • Conception: Insign. • Réf: AP GROUPE EN 2019. • Merci à Carmen, Élise, Mathieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.